

Avancement des Ouvriers Cuisiniers année 2025



Campagne relative aux Ouvriers Cuisiniers (OC) avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

• Avancement d'échelon :

Les conditions s'apprécient au 31 décembre 2025
sauf pour les arrêts Perrier, au 1^{er} janvier 2026

Le taux de promotion est de 22% des OC
à l'exclusion des OC ayant atteint le 9^{ème} échelon au 1^{er} janvier 2025

AVANCEMENT D'ÉCHELON							
ÉCHELONS	2	3	4	5	6	7	8
Durée minimale dans l'échelon inférieur	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans

• Avancement de groupe :

Les conditions d'avancement de groupe s'apprécient au 1^{er} janvier 2025
pour les OC justifiants de 2 années de pratique professionnelle au groupe
inférieur

AVANCEMENT DE GROUPE	
Groupes	Taux de promotion
VII	15 %
HCA	12 %
HCB	10 %
HCC	10 %

UN1TÉ, le syndicat qui vous accompagne.

Suivez-nous

